

L'engagement de la SCÉ à l'égard de la réconciliation

Mai 2016

En décembre 2015, la [Commission de vérité et réconciliation du Canada](#) a publié [son rapport complet](#). Il brosse un tableau franc et sombre de la relation historique entre les colons européens et les peuples autochtones. Il identifie une série de politiques qui visaient à l'assimilation. Il décrit les résultats de plus de 200 ans d'oppression et de violence, et il se concentre sur 94 recommandations visant la réconciliation.

L'ancien Groupe de travail sur la diversité (maintenant le Comité sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la durabilité environnementale) du Conseil d'administration de la SCÉ a proposé les résolutions suivantes, qui ont été adoptées par le Conseil le 4 mai 2016. La SCÉ s'engage à intégrer la réconciliation dans ses valeurs, ses principes et ses pratiques.

Attendu que la Commission de vérité et réconciliation (CVR) a déposé ses résultats, réflexions, conclusions et recommandations sur les pensionnats indiens au Canada,

Attendu que la preuve du traitement colonial sur les peuples autochtones au Canada est indéniable,

Attendu que le rapport de la CVR définit la réconciliation comme un « processus continu visant à établir et à maintenir des relations respectueuses »,

Attendu que le rapport de la CVR inclut des Appels à l'action par lesquels il est demandé aux Canadiens de prendre part à un mouvement de réconciliation afin de bâtir et de restaurer la relation entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada,

Attendu que le rapport de la CVR recommande de surveiller, d'évaluer et d'établir des rapports sur différents aspects de la santé, du bien-être et de l'éducation des Autochtones, ainsi que sur les progrès de la réconciliation,

Attendu que, entre autres rôles, les évaluateurs·trices documentent l'histoire, évaluent les progrès et façonnent l'avenir,

Attendu que la SCÉ a inclus parmi les compétences des évaluateurs·trices canadien·nes le traitement des questions associées à la diversité et à la culture, et

Attendu que la SCÉ a adopté les normes d'évaluation du JCSEE comme ses propres normes, et que lesdites normes incluent la culture, ainsi que les droits de la personne et le respect, par conséquent, qu'il soit

Résolu que la notion de réconciliation soit incluse dans la valeur actuelle d'intégration de la SCÉ et que la SCÉ fasse une déclaration publique en ce sens,

Résolu que, dans le cadre de la prochaine révision de sa grille de compétences, la SCÉ inclut explicitement la réconciliation,

Résolu que la SCÉ renforce sa promotion et son soutien pour l'évaluation réceptive au niveau culturel, et

Résolu que le groupe de travail sur la diversité soutienne la SCÉ dans l'implantation de considérations pour la réconciliation dans ses activités.